

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

UNE COALITION VEUT FAIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE UNE RÉGION MODÈLE POUR UN DÉVELOPPEMENT MINIER « DURABLE »

Québec, le 4 novembre 2008 — La Coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine !* propose de faire de l'Abitibi-Témiscamingue une région modèle au niveau international pour le développement de mines ayant un minimum d'impacts sur l'environnement et un maximum de retombées pour les communautés. Pour ce faire, l'Abitibi-Témiscamingue devra faire des choix nets, tels le développement minier en profondeur plutôt qu'en surface, la restauration complète des sites miniers (à 100 % garantie par le promoteur), la cohabitation avec les aires protégées et les autres utilisateurs du territoire, ainsi que la signature d'ententes de développement durable qui permettront à la région de se relever aux lendemains de booms miniers. Les représentants de la Coalition ont fait cette proposition dans le cadre du Symposium 2008 sur l'environnement et les mines qui se tient présentement à Rouyn-Noranda.

Mines souterraines pour des impacts réduits

L'Abitibi-Témiscamingue est déjà un centre d'excellence pour le développement de mines en profondeur (et en grande profondeur) et pourrait accentuer ce créneau pour devenir un centre d'expertise internationale plutôt que d'éparpiller la recherche dans des modèles moins durables.

Pour espérer devenir une région modèle au niveau des mines à l'échelle mondiale, l'Abitibi-Témiscamingue devra faire des choix courageux comme celui de remettre en question le développement de mines à ciel ouvert dites de « fort tonnage faible teneur ». Le projet d'Osisko à Malartic en est un exemple.

Restauration complète et naturalisation des sites miniers après exploitation

Pour que le Québec ait meilleure mine ! demande également la restauration complète, financée à 100 % par le promoteur, et la naturalisation des sites miniers après exploitation. Actuellement, les fonds de restauration prévus par la *Loi sur les mines* ne couvrent que 70 % des coûts et les modes de versement comportent des risques si le projet est abandonné prématurément. Il existe pratiquement un consensus dans le milieu pour en arriver là; l'Abitibi-Témiscamingue devra agir comme un leader et l'exiger pour tous ses projets.

Pour devenir une région modèle, l'Abitibi-Témiscamingue doit également régler, une fois pour toute, le passif environnemental des sites miniers abandonnés et non restaurés, évalué à plus de 250 M\$ au Québec. L'Abitibi-Témiscamingue compte 70 à 80 % des aires d'accumulation de résidus miniers abandonnés au Québec.

Les aires protégées et les autres ressources

Un développement minier harmonieux signifie également de prendre en compte les autres utilisateurs du territoire. Le seul fait de détenir un titre minier sur un territoire ne devrait plus exclure d'office ce territoire d'un futur réseau d'aires protégées, par exemple.

De même, les activités d'exploration devraient minimiser leur empreinte sur le territoire, en utilisant, par exemple, les chemins déjà existants et en consultant les populations concernées pour minimiser les impacts.

Participation, examen public et ententes avec les communautés

La coalition considère également que la participation citoyenne et l'examen public des projets doivent être élargis. Les citoyens doivent être impliqués dès le début des projets et on doit élargir la liste des projets qui sont soumis au processus d'examen public. Cela implique de réviser le seuil minimal de 7000 tonnes/jour qui déclenche ce processus. Les cadres réglementaires doivent, également, être révisés pour assurer le respect de l'ensemble des citoyens. À titre d'exemple, la coalition trouve anormal que le déménagement de maisons soit débuté à Malartic avant même les audiences publiques, avant l'obtention des permis et avant même que le financement global du projet soit assuré.

La coalition est également en faveur de la signature d'ententes de « développement durable » avec les communautés, lesquelles visent autant la protection environnementale et le développement socioéconomique que la maximisation, à long terme, des bénéfices pour les communautés affectées.

-30-

Les membres de la Coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine !* sont :

- Action boréale Abitibi-Témiscamingue (ABAT)
- Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides, comité uranium (APEHL)
- Coalition de l'Ouest du Québec contre l'exploitation de l'uranium (COQEU)
- Comité vigilance de Malartic
- Écojustice
- Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM
- Mining Watch Canada
- Mouvement Vert Mauricie
- Nature Québec
- Professionnels de la santé pour la survie mondiale
- Regroupement pour la surveillance du nucléaire
- Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)
- Société pour la nature et les parcs du Canada – Section Québec (SNAP-Québec)

Informations :

Mylène Bergeron, coordonnatrice aux communications et aux sollicitations

Tél. : (418) 648-2104 poste 2074 ou (418) 933-2031

communications@naturequebec.org